

07/11/2011 17:02:00

Le gouvernement durcit sa réforme des retraites (PAPIER D'ANGLE)

Par Hervé LIONNET

PARIS, 7 nov 2011 (AFP) - Le gouvernement a durci son emblématique réforme des retraites, adoptée en novembre 2010 et mise en oeuvre il y a quatre mois à peine, en avançant à 2017 l'âge de départ légal à 62 ans.

Le Premier ministre François Fillon a en effet annoncé lundi, dans le cadre d'un nouveau plan de rigueur, que l'application du passage de l'âge légal de départ en retraite à 62 ans se ferait en 2017 plutôt qu'en 2018. Ce qui va avancer d'autant, selon lui, le retour à l'équilibre des régimes de retraite du secteur privé.

Si le gain budgétaire sur 2012 de cette mesure n'est pas énorme (100 millions), il va augmenter progressivement: 500 millions en 2013, 1,3 milliard en 2014 ... D'ici à 2016 l'économie réalisée sera de 4,4 milliards, a précisé le chef du gouvernement.

"La trajectoire budgétaire pluri-annuelle et le fait que l'effort soit surtout porté sur les dépenses, dans une proportion de 65%, sont des éléments importants de crédibilité", a souligné pour l'AFP une source gouvernementale.

En d'autres termes, doit-on comprendre, les marchés financiers surveillent les décisions à court terme mais aussi leur incidence à plus long terme.

Pour les salariés, cette nouvelle décision signifie que ceux qui sont proches de l'âge du départ à la retraite vont devoir patienter encore quelques mois avant de partir.

Ceux nés en 1952 qui, du fait de la réforme ne pouvaient plus partir à 60 ans mais à 60 ans et 8 mois devront attendre un mois de plus.

Pour les générations suivantes le délai s'allonge progressivement. Il atteint quatre mois pour ceux nés en 1955 qui ne pourront partir qu'à 62 ans, ce que la réforme ne prévoyait que pour ceux nés en 1956.

Rien n'est changé pour l'âge de l'obtention du taux plein de la retraite, toujours fixé à 67 ans, à partir de 2023, mais pour les générations de 1952 à 1955 cet âge sera décalé de quelques mois.

Durée de cotisation inchangée

=====

La durée de cotisation pour obtenir une retraite maximum reste inchangée. C'est pour les salariés nés en 1955 qu'elle est la plus élevée: 41 ans et un trimestre. Le ministre du Travail Xavier Bertrand avait, début juillet, fait grincer quelques dents en annonçant un décret instituant cette durée, quelques jours après le début de la mise en oeuvre de la réforme des retraites.

Pour les générations au delà de 1955, la durée de cotisation est susceptible d'être allongée puisqu'elle dépend des gains d'espérance de vie.

Les régimes de retraite complémentaire Agirc-Arrco, à gestion paritaire patronat-syndicats, devront s'adapter aux changements qui vont intervenir dans le régime général.

Le nouveau tour de vis sur les retraites sera incorporé "d'ici deux semaines" en Conseil des ministres dans un projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) rectificatif a annoncé lundi la ministre du Budget Valérie Pécresse.

Sans surprise, les syndicats qui avaient mobilisé des millions de personnes dans les rues en 2010 contre la réforme qu'ils estiment injuste, ont vivement réagi au plan de rigueur dans son ensemble et à son volet retraites en particulier.

L'accélération de la réforme des retraites "rapporte peu, inquiète les salariés" et ne vise qu'à adresser "un signal aux agences de notation", a estimé la CFDT.

"On recule l'âge de départ à la retraite mais on ne crée pas d'emploi pour les seniors", a lancé Eric Aubin de la CGT.

Selon Bruno Chrétien spécialiste de protection sociale à la société d'ingénierie **Factorielles**, cette nouvelle mesure traduit "une évolution" par rapport à ce qui avait été annoncé lors de la réforme des retraites. "On n'est plus tout à fait dans la garantie des droits à la retraite, on est dans le partage des efforts tous ensemble", a-t-il analysé.

hel/bfr/cv